# Accusé de réception en préfecture 017-261700108-20231222-20231226-477-DE Date de télétransmission : 27/12/2023 DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME Date de réception préfecture : 27/12/2023 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

Publié le : 28/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI – Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Aya KOFFI - Monsieur El Abbès SEBBAR.

Etaient excusé(es): Madame Jasmine COOCHE (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Jean-Claude COSSET (pouvoir à Mme KOFFI). Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Françoise COHEN (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Delphine CHARIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Bernard HARENG.

Dates de convocation	18 décembre 2023
Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration	16
Nombre de votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

## N°14: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - EHPAD/RA CHAMP DE MARS -**DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :
- Une subvention exceptionnelle de 1 880 000 € versée par la Ville de La Rochelle permet de couvrir des dépenses supplémentaires (fluides, alimentation, blanchissage, entretien et maintenance) et des dépenses de personnel (augmentation du point d'indice, prime pouvoir d'achat) sur le budget annexe de l'établissement du Champ de mars par l'intermédiaire de la subvention d'équilibre versée par le budget principal.
- L'inscription de crédits supplémentaires est nécessaire pour la refacturation des équipes de remplacement ainsi que la refacturation de dépenses de personnel pour un montant de 321 129,08 € en dépenses et 23 516,87 € en recettes.

### **BUDGET CHAMP DE MARS**

I/F	Chap.	Fct	Article R/0	R/O	D Libellé	Fonctionnement		Investissement	
				IV/O		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011		60612.0	Réel	ELECTRICITE	15 000,00			
F	011		60623	Réel	OUTILLAGE ET FOURNITURES	1 000,00			
F	011		6063.1	Réel	ALIMENTATION MARCHE	6 310,00			
F	011		6063.3	Réel	ALIMENTATION BOULANGERIE	3 660,00			
F	011		6281	Réel	BLANCHISSERIE A L'EXTERIEUR	3 965,00			
F	012		64111	Réel	REMUNERATION PRINCIPALE	299 460,76			
F	012		64151.0	Réel	REMUNERATION EQUIPE DE REMPLACEMENT	300 000,00			
F	012		64151.2	Réel	REFACTURATION PERSONNEL	21 129,08			
F	016		61521	Réel	ENTRETIEN ET REPARATIONS BIENS IMMOBILERS	1 500,00			
F	016		61558.0	Réel	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	2 500,00			
F	018		6419.2	Réel	REFACTURATION PERSONNEL		23 516,87		
F	018		747.0	Réel	SUBVENTION D'EXPLOITATION		631 007,97		
	TOTAL					654 524,84	654 524,84		

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME